
Le présent dossier apporte des précisions pour donner suite aux demandes complémentaires en date du 18 juin 2026.

La parcelle est située en surplomb et présente une forte visibilité depuis la route longeant le projet de parc photovoltaïque.

Afin de compléter le dossier, il est demandé de préciser les mesures d'intégration paysagère envisagées pour atténuer l'impact visuel de l'installation et assurer une insertion harmonieuse dans son environnement.

Afin de limiter l'impact visuel de l'installation et de favoriser son intégration dans le paysage, plusieurs mesures d'insertion paysagère sont prévues.

En premier lieu, la conservation de la végétation présente en périphérie du site est prévue. Cette végétation constitue un écran naturel qui contribue à réduire les perceptions du projet tout en préservant les continuités écologiques.

En complément, de nouvelles plantations seront réalisées selon une palette végétale présentée à la fin du présent paragraphe. Le choix des essences s'est porté sur des espèces locales, adaptées au contexte environnemental. Leur diversité, notamment en termes de périodes de floraison, permettra de maintenir un écran végétal efficace et de favoriser l'intégration paysagère du projet tout au long de l'année.

La haie s'implantera le long de la voie bordant le site ainsi qu'en limite sud de l'emprise. Cette haie constituera un écran végétal permettant d'atténuer les vues sur la microcentrale photovoltaïque depuis le Chemin de Crête (route longeant le projet) et d'améliorer son insertion dans le paysage environnant.



Figure 1 : Localisation de la haie

Les essences choisies seront variées, locales et rustiques, avec une variation de strates permettant une opacité maximale.



Strate arborée



Charmille
(*Carpinus betulus*)



Erable champêtre
(*Acer campestre*)



Orme champêtre
(*Ulmus minor*)

Strate arbustive



Noisetier
(*Corylus avellana*)



Eglantier
(*Rosa canina*)



Epine-noir
(*Prunus spinosa*)



Cornouiller mâle
(*Cornus mas*)



Sureau noir
(*Sambucus nigra*)



Cerisier
(*Prunus avium*)